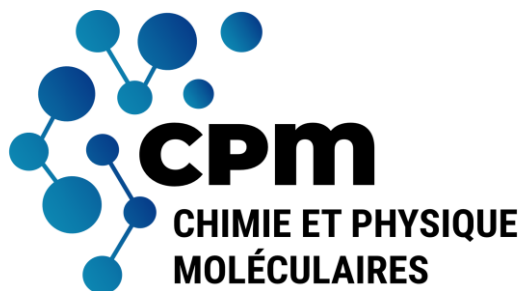




**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



Pôle Scientifique CPM (Chimie et Physique Moléculaires)

Compte Rendu du Conseil de Pôle CPM

du Vendredi 7 Février 2025 à 8h45 (Salle Jean Barriol à la FST)

Directeur du pôle CPM : M. ETIENNE

Chargé d'appui du pôle CPM : X. ROUX

Membres présents : F. AUBRIET, L. BECU, M. BOISBRUN, S. BONENBERGER, N. CHAOUI, V. CHE DJI, F. DUPIRE, C. DURANTEAU, A. EN NACIRI, E. ESPINOSA, G. FRANCIUS, P. FRIANT-MICHEL, C. GANTZER, M. HEBRANT, F. INGROSSO, D. KAREVSKI, C. MERLIN, A. PASC, S. SCHRAMM, M. SOUHASSOU, E. TAILLEUR, A. VASSEUR, L. VERNEX-LOSET, E. WENGER, C. WERLE

Membres absents : E. AUBERT (procuration à E. ESPINOSA), S. BOUGUET-BONNET (procuration à E. TAILLEUR), C. CHARBAUT (procuration à C. GANTZER), C. DESPAS (procuration à M. HEBRANT), M. MAURO, M. MÜLLER (procuration à D. KAREVSKI), J.B REGNOUF DE VAINS (procuration à A. PASC)

Nombre de sièges au sein du Conseil : 34

Nombre de membres en exercice : 32

Quorum : 16

Présents à 8h45 : 25

Absents à 8h45 : 7

Nombre de procurations à 8h45 : 6

Le quorum étant atteint, la réunion peut valablement se tenir avec **31 expressions de vote (25 membres présents + 6 procurations)**.

Ordre du jour :

1. Informations du Dr de CPM
2. Approbation du projet de CR du Conseil du 13 Novembre 2024
3. Audition des 7 porteurs de projets doctoraux 2025
4. Avis sur le projet MEI (Manifestation scientifique d'Envergure Intermédiaire - ex MIMOY) déposé auprès de l'UL au titre de 2025 par X. BELLANGER (LCPME)

5. Avis sur les demandes de soutien interne du pôle pour les manifestations scientifiques 2025 de petite et moyenne envergure (hors cadre MIE et MEI)
6. Réflexion sur les modalités de l'AAP interne 2025 du pôle
7. Questions diverses

1/ Informations du Dr de CPM

M. ETIENNE fait état des dernières informations budgétaires concernant l'UL qui sont bien plus favorables qu'initialement prévues puisque l'Etablissement passerait de 21 M€ non couverts par la dotation de l'Etat en décembre 2024 à 7 M€ aujourd'hui. Si la situation reste préoccupante, les marges de manœuvre sont bien supérieures et cela nous permet par exemple d'envisager de lancer l'AAP interne au titre de 2025 (courant mars).

Par contre, le repyramidage des EC, les CPJ et les contrats doctoraux LPR 2025 restent actuellement suspendus par le Ministère.

Le PDG du CNRS a évoqué fin décembre l'idée de créer des KeyLabs (environ 25% des unités actuelles - <https://www.cnrs.fr/fr/actualite/quand-le-cnrs-mobilise-ses-laboratoires-bilan-dune-journee-exceptionnelle>) qui seraient dotés de moyens supplémentaires. A priori, aucune des UMRs de CPM ne pourraient bénéficier de ce label.

M. ETIENNE rappelle les règles de référencement et de signature des publications qui doivent systématiquement figurer dans HAL. Pour information, CPM compterait environ 30% de référencements corrects au 1^{er} Janvier 2025 ce qui place le pôle dans la moyenne de l'Etablissement.

La procédure Dr Honoris Causa est modifiée en devenant annuelle et non plus au fil de l'eau (remontée au central pour le 10 mars concernant 2025) et le nombre de récipiendaires sera plus restreint.

Suite à la cessation d'activités de Materialia, nous avons un siège vacant au sein du Conseil de CPM en qualité de personnalité extérieure et l'option initialement envisagée d'une représentation de la DR6 du CNRS doit être abandonnée. Un membre du Conseil suggère peut-être l'INRIA.

M. ETIENNE indique que le pôle CPM est pressenti pour participer en 2025 à « Que recherchons-nous ? » et il suggère de soumettre la participation de C. ELOUARD – CPJ au LPCT - qui a obtenu dernièrement un financement ERC.

2/ Approbation du projet de CR du Conseil du 13 Novembre 2024

Vote : 27 POUR et 4 ABSTENTIONS

3/ Audition des 7 porteurs de projets doctoraux 2025

Avant de lancer les auditions des porteurs, M. ETIENNE donne la parole à J.M RAULOT qui en sa qualité de Dr de l'ED C2MP donne quelques indicateurs généraux : 260 doctorants sont

inscrits au sein de C2MP pour 450 encadrants potentiels dont 271 HDRs. Il rappelle par ailleurs que les co-directions de thèses via des ACT doivent être privilégiées ou à défaut des co-encadrements. Il fait état ensuite des évaluations sur dossiers et des avis qu'il a opérés sur les 7 projets déposés. Il rappelle par ailleurs les règles de publicité des sujets et de sélection des candidats.

9h30 : D. LESNICKI & M.C PASTORE (LPCT)

9h45 : L. BECU & D. GONZALEZ-RODRIGUEZ (LCP-A2MC)

10h : B. AZAMBRE & N. CHAOUI (LCP-A2MC)

10h15 : C. JELSCH (CRM2)

10h30 : M. ETIENNE & L. LIU (LCPME)

10h45 : C. MERLIN & K. HUGUET (LCPME)

11h : C. WERLE (L2CM)

A l'issue des auditions, le Conseil émet un avis favorable sur tous les projets déposés.

4. Avis sur le projet MEI (Manifestation scientifique d'Envergure Intermédiaire - ex MIMOY) déposé auprès de l'UL au titre de 2025 par X. BELLANGER (LCPME)

X. BELLANGER présente le projet déposé auprès de l'UL et M. ETIENNE propose d'émettre un avis très favorable à cette unique demande du pôle CPM. Il précise que la sélection à opérer par le CS de l'UL sera drastique car les dossiers MIE (Manifestation Internationale d'Envergure) et MEI (Manifestation d'Envergure Intermédiaire) sont nombreux et s'élèvent au total à environ 100 k€ pour une enveloppe disponible de 64 k€.

Vote : 31 POUR

5. Avis sur les demandes de soutien interne du pôle pour les manifestations scientifiques 2025 de petite et moyenne envergure (hors cadre MIE et MEI)

A l'issue des auditions de T. ETIENNE (LPCT) et L. VERNEX-LOSET (LCP-A2MC), M. ETIENNE propose d'attribuer les montants demandés par les porteurs soit respectivement 1.500 € et 750 €.

Vote : 31 POUR

6/ Questions diverses

M. ETIENNE indique qu'il va relancer le comité d'animation de CPM et qu'il souhaite organiser une journée scientifique ou une assemblée générale du pôle fin juin/début juillet.

Par ailleurs et comme indiqué dans les informations budgétaires liminaires, le pôle CPM va pouvoir lancer son AAP interne 2025. Celui-ci sera par contre bien moins ambitieux que les années précédentes compte tenu du budget amoindri (environ 45.000 €) et 2 options semblent être possibles : soit soutenir 2/3 projets inter-laboratoires soit privilégier 5 projets unité à hauteur de 9.000 € chacun.

E. ESPINOSA souligne également le besoin prégnant des plateformes qui sont confrontées à des coûts de fonctionnement et de maintenance croissants.

M. ETIENNE explique que le pôle ne dispose pas de moyens budgétaires suffisants pour soutenir les 7 plateformes de CPM sauf dotation exceptionnelle et il évoque d'ailleurs les 100.000 € qui seront attribués par l'UL à CPM en 2026 et qui pourraient venir en cofinancement du CPER pour les plateformes (seconde tranche 2025-2027).

Après des échanges nourris et devant l'absence de consensus sur les modalités de l'AAP interne 2025, M. ETIENNE propose de réunir prochainement le bureau de CPM sur ce sujet et de soumettre une proposition au prochain Conseil qui se réunira courant Mars.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'achève à 12h30.